Nom :  
Prénom :  
(Affectation)  
  
A Monsieur le Directeur Académique  
(s/c de M. l'IEN de ........)

Monsieur le Directeur Académique,  
  
La loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.  
Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.  
Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".  
En conséquence, je déclare avoir l’intention de faire grève : le 9 janvier 2020, le 10 janvier 2020, le 13 janvier 2020, le 14 janvier 2020, le 16 janvier 2020, le 17 janvier 2020, le 20 janvier 2020, le 21 janvier 2020, le 23 janvier 2020, le 24 janvier 2020, le 27 janvier 2020, le 28 janvier 2020, le 30 janvier 2020, le 31 janvier 2020 à partir de 8h00.  
Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).  
  
  
Le Signature